

### 5.3.8.3 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

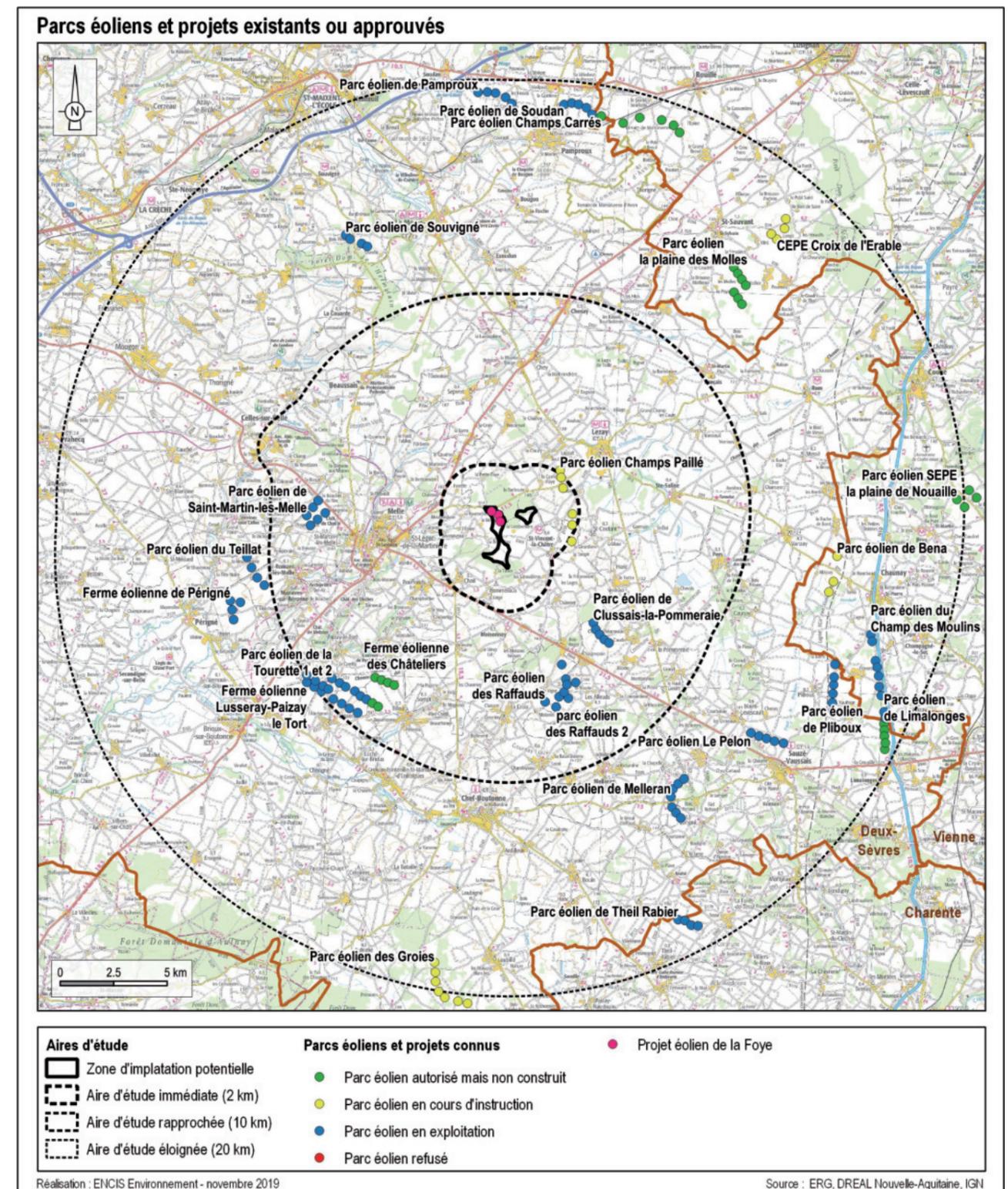
Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

En décembre 2019, dans l'aire d'étude globale, il y a dix-sept parcs éoliens en exploitation. On distingue deux secteurs. Un premier s'articule le long de la D948, depuis Sauzé-Vaussais jusqu'à Celles-sur-Belle. Le parc du Champ des Moulins est implanté le long de la N10, tandis que celui de Pliboux suit le tracé de la LGV. Le parc le Pelon est en limite nord de Sauzé-Vaussais et celui de Melleran, plus au sud en forme d'arc de cercle. Plus au nord et de part et d'autre de la D948, on trouve les parcs de Clussais-la-Pommeraiie ainsi que ceux des Raffauds 1 et 2. Vient ensuite le groupe formé par la ferme de Lusseray-Paizay le Tort, la Tourette 1 et 2. A l'ouest de Melle et du sud vers le nord : la ferme éolienne de Périgné, le parc du Teillat puis celui de Saint-Martin-les-Melle. En limite sud de l'AEE, le parc de Theil Rabier est légèrement à l'écart de cette continuité.

Le deuxième secteur est situé au nord de l'AEE et il est constitué du parc éolien de Pamproux, de Soudan et de Souvigné, un peu plus à l'écart en direction du sud. Les parcs éoliens deviennent ainsi des motifs récurrents du paysage.

Quatre projets ont fait l'objet d'une autorisation et sont localisés dans la moitié est de l'AEE. Du sud vers le nord on trouve ainsi le parc de Limalonges, celui de Nouaille, la plaine des Molles ainsi que celui de Champs Carrés. Dans ce même périmètre, un parc est en cours d'instruction : le CEPE Croix de l'Erable. A l'est de l'AE, le parc éolien de Bena est en cours d'instruction et en limite sud de l'AEE, c'est le projet Groies. Un dernier projet en cours d'instruction est localisé en limite est de l'AEI, celui de Champ Paille, situé à moins de 3,3 km du projet éolien de la Foye. Les covisibilité entre ce dernier et le projet de la Foye sont assez fréquentes et ce, depuis les trois périmètres d'étude du projet : AEE, AER et AEI (voir partie 5 du carnet de photomontages sur les effets cumulés).

Les effets cumulés potentiels avec ces projets existants ou approuvés sont qualifiés et décrits dans les tableaux pages suivantes.



Carte 63 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.